

CULLETTIVITÀ DI CORSICA

ASSEMBLEA DI CORSICA

4^{TA} SESSIONE STRASURDINARIA DI U 2018
30 È 31 DI MAGHJU DI U 2018

N° 2018/E4/028

MOTION

DEPOSEE PAR : Pierre POLI AU NOM DU GROUPE « FEMU A CORSICA »

OBJET : CREATION D'UN OBSERVATOIRE REGIONAL DES
VIOLENCES FAITES AUX FEMMES.

CONSIDERANT les chiffres accablants, disponibles sur le site internet du secrétariat d'Etat en charge de l'égalité entre les hommes et les femmes, concernant les violences faites aux femmes,

CONSIDERANT que, selon ces chiffres, environ 1% des françaises soit 225000 femmes sont victimes de violences pouvant aller jusqu'à la mort,

CONSIDERANT que les chiffres réels sont probablement plus élevés car beaucoup de violences sont dissimulées par les victimes,

CONSIDERANT que la Corse n'est pas épargnée par ce fléau,

CONSIDERANT qu'il serait très important de connaître et de prévenir les comportements violents et sexistes envers les femmes,

CONSIDERANT que ces violences peuvent avoir des conséquences sur les enfants,

CONSIDERANT que la lutte contre les violences sexistes ne peut s'envisager sans un solide travail de prévention, le plus en amont possible,

CONSIDERANT que la création d'un observatoire régional permettrait d'effectuer un diagnostic partagé entre les partenaires, un suivi précis et un

accompagnement de l'ensemble des mesures déclinées au niveau national et local afin d'en assurer l'effectivité et de mutualiser les bonnes pratiques,

CONSIDERANT les résultats très positifs enregistrés par l'observatoire départemental des violences faites aux femmes de Seine Saint Denis, premier du genre sur le territoire national,

L'ASSEMBLEE DE CORSE

DEMANDE la création d'un observatoire régional des violences faites aux femmes en Corse.

MANDATE le Président du Conseil Exécutif de Corse pour réaliser les démarches nécessaires à la réalisation de ce projet.